

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 6 MARS 2007

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté des ordonnances pour les événements suivants lors de sa séance du 6 mars 2007:

Fête champêtre de la fraternité des policières et policiers de Montréal, le 7 juillet 2007 de 9 h 30 à 16 h 30 au parc Angrignon;

Fête champêtre de la Magnétothèque, le 21 juin 2007 de 8 h à 20 h, au parc Angrignon;

Pique-nique de Greyhound, le 8 septembre 2007 de 10 h à 16 h, au parc Angrignon;

Exemption en matière d'unités de stationnement, 2393, rue Rushbrooke.

En vertu des règlements suivants, selon le cas :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, art 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);

Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);

Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531);

Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié).

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 11 mars 2007.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : (514) 872-3431